

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
23 JANVIER 2020 19H30**

Présents : Mmes et Mrs Baylet, Miremont, Riquier, Etchart, Latxague, Gausset, Sallaberry, Terrer, Destribats Darrort, Mirailh

Absents : M. Lastra (pouvoir à Mme Riquier) M.Sabarots (pouvoir à Mr Etchart) Mme Monfort).Mr Gapp (pouvoir à M. Baylet) Mme Raud, Mme Dufourg,

Date de convocation : 15 Janvier 2020

Secrétaire de séance : Mme Riquier

ORDRE DU JOUR

DCM 2020/01/0001	Approbation du procès-verbal de la séance du 19.12.2019	J.BAYLET
BUREAU MUNICIPAL		
DCM 2020/01/0002	Personnel : propositions de stagiairisations d'agents en CDD à compter du 01.05.2020. Créations d'emplois permanents	J.BAYLET
URBANISME		
	Prix de l'eau : EMMA	B.LASTRA
EDUCATION		
	1 - Organisation de la semaine scolaire	N.RIQUIER
BATIMENTS	Extension et réhabilitation des locaux scolaires – périscolaires-extrascolaires	P.GAUSSET

DCM2020/01/0001 : Demande de modifications sur le procès- verbal du 19.12.2019

Sur le sujet ENVIRONNEMENT : Ecrire les phrases

Enquête pour le compte de XL, d'une possibilité de rapprochement des 3 syndicats se rivières et Géolandes

En 2019 : Baisse de 30% de la participation de l'Agence de l'Eau et hausse des participations des EPU et Communes de 27 %

Hausse de la cotisation de 2,5%pour 2020 pour les EPCI

Après les corrections le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le procès- verbal de la séance du 19.12.2019

Vote : 14 voix pour ,0 contre ,0 abstention

BUREAU MUNICIPAL

DCM2020/01/0002 Personnel : propositions de stagiairisations d'agents en CDD à compter du 01.05.2020 Créations d'emplois permanents.

1 - Le Conseil Municipal décide, sur proposition de Monsieur le Maire, de créer un poste permanent **d'Adjoint d'Animation Territorial 33/35^e**, à compter du 01/05/2020, pour les fonctions suivantes : surveillance et animation de la garderie- surveillance et animation des TAP – surveillance et animation à l'ACM – entretien des locaux .

Vote : 14 voix pour ,0 contre ,0 abstention

2 –Le Conseil Municipal décide, sur proposition de Monsieur le Maire de créer un poste permanent **d'Adjoint d'Animation Territorial 29/35^e**, à compter du 01/05/2020, pour les fonctions suivantes :surveillance de la cour et de la cantine – surveillance et animation de la garderie- surveillance et animation des TAP – surveillance et animation à l'ACM – entretien des locaux.

Vote : 14 voix pour ,0 contre ,0 abstention

3 – Le Conseil Municipal décide, sur proposition de Monsieur le Maire, de créer un poste permanent d'**Adjoint Technique Territorial 30h75ce/35^e**, à compter du 01/05/2020, pour les fonctions suivantes : entretien des locaux et des matériels communaux.

Vote : 14 voix pour ,0 contre ,0 abstention

URBANISME :

Prix de l'eau : EMMA

Adjoint absent : sujet reporté au prochain Conseil Municipal.

EDUCATION

1. Organisation de la semaine scolaire

Suite aux résultats du sondage organisé par l'école et les parents d'élèves, le Conseil Municipal décide de rester à la semaine de 4 jours et demi avec les TAP, et ne sollicitera pas de dérogation auprès du DASEN.

BATIMENTS

EXTENSION ET REHABILITATION DES LOCAUX SCOLAIRES

Présentation des devis pour permettre aux entreprises de réaliser les travaux pendant les vacances de Février :

1) DEVIS FOURCADE : Le Conseil Municipal valide le besoin de changer les portes de la future classe maternelle n 4 et la porte de la tisanerie. Le Conseil Municipal demande à revoir les matériaux et donc les devis

2) DEVIS NOTTELET :

Pour les travaux à l'ancienne garderie Le devis est validé par le Conseil Municipal pour la somme de 1227 ,06 euros

Pour la pause du faux plafond pour la classe maternelle numéro 4 : le Conseil Municipal valide le devis pour la somme de 7423,58 euros.

3) DEVIS ITOIZ : Le Conseil Municipal valide le devis pour le remplacement de la pane faitière entre l'ancienne garderie et le local des anciens toilettes pour la somme de 1500 € ht -1800 € ttc.

4) DEVIS SPIE : Dépose fourniture et pose de 4 radiateurs existants dans l'ancienne garderie et pause du chauffe eau des sanitaires de la maternelle pour la somme de 3769,59 euros hors taxes

Le Conseil Municipal valide le devis SPIE pour la somme 3769,59 euros hors taxes

Le texte complet des délibérations mentionnées ci-dessus figure au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-André-de-Seignanx, le 29 Janvier 2020.

**LE MAIRE,
Jean BAYLET**

